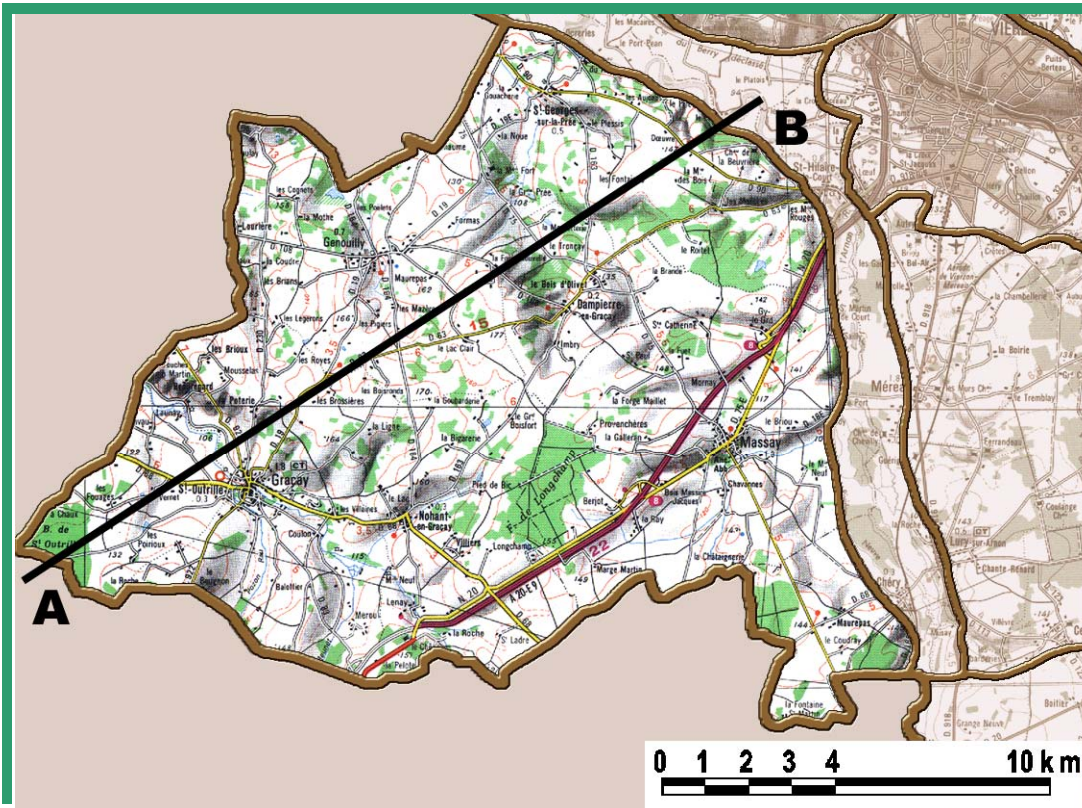




10-7 LA MOSAÏQUE BOISEE DE GRAÇAY Les grands espaces de la Gâtine



À l'extrémité occidentale du département débutent sur les assises du Crétacé les paysages de la Gâtine qui se prolongent largement dans le Loir-et-Cher et dans l'Indre. Ce sont des paysages amples, régulièrement rythmés par une alternance de boqueteaux et d'espaces ouverts, empreints d'une certaine monotonie que vient anoblir un riche patrimoine monumental. Marche entre Berry et Touraine, ils forment un espace neutre de transition entre la typicité du département et celle de ses voisins.



A

COUPE

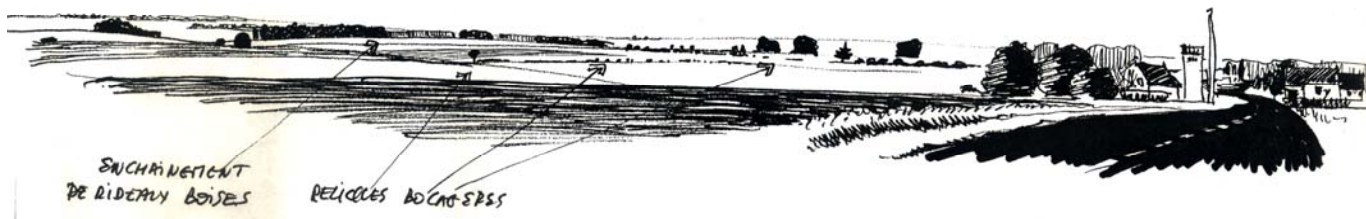
B

DESCRIPTION GENERALE

Ce territoire, compris entre les vallées du Cher et de l'Arnon, et la limite occidentale du département se déploie sur les terrains du Crétacé après l'affaissement de la cuesta

largement disséquée par la confluence des grandes vallées à l'aval de Vierzon. Ces paysages correspondent à la seule figure de Gâtine présente dans le département du Cher. Paysage

"(...) répandu et original (qui) résulte du défrichement tardif des forêts qui ont longtemps subsisté sur les terres lourdes des plateaux crétacés recouverts d'argile à silex (...),



Ampleur des vues et répétitivité des motifs d'un paysage qui se déploie largement vers l'ouest.

les gâtines font alterner massifs ou lambeaux forestiers et clairières agricoles où l'habitat se disperse parmi des champs vastes et généralement ouverts. La gâtine est un compromis entre la forêt, le bocage et l'openfield⁷¹. Cette interprétation de la Gâtine correspond trait pour trait aux paysages de la mosaïque de Graçay et en fait un paradigme de cet ensemble des plaines boisées. C'est un territoire régulièrement distribué presque monotone, rythmé par un relief complexe mais modeste habillé par une succession de

boqueteaux et quelques massifs plus importants qui ponctuent régulièrement une plaine de culture composée de vastes parcelles ouvertes. Quelques haies généralement disposées sur les bords de chemins achèvent de donner à ce paysage très ouvert malgré les nombreux rideaux boisés, un rythme répétitif empreint d'une certaine austérité. C'est un paysage qui prend naissance dans le Cher et se déploie largement dans le Loir-et-Cher et l'Indre.

Le réseau hydrographique qui a modelé le plateau crétacé se

divise entre le bassin de l'Arnon au nord est et celui du Fouzon à l'ouest, qui baigne Graçay et se jette dans le Cher en aval de Villefranche. L'Arnon et le Cher qui fondent une forte limite au nord-ouest, l'Herbon affluent de l'Arnon qui arrose Massay et le Fouzon et ses affluents constituent des ruptures dans la monotonie du plateau en mosaïque en créant des paysages linéaires humides dans lesquelles la prairie prend la place des champs cultivés et le frêne, le saule et l'aulne celle du chêne.



La vallée du Cher, limite nord



La vallée de l'Arnon limite orientale

De petits taillis de chênes et quelques enrésinements, une agriculture en souffrance

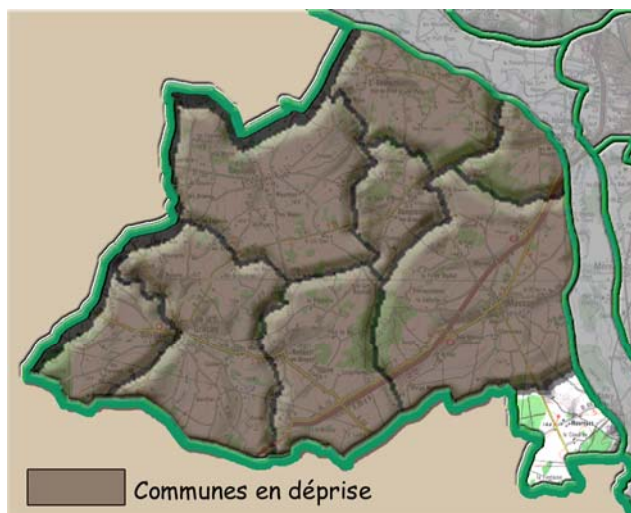
La strate boisée est composée par des taillis de chênes plus ou moins broussailleux et quelques massifs qui font l'objet d'une mise en valeur en taillis composés par la chênaie

charmaie avec des exemples d'enrésinements sur les terrains sablonneux, surtout localisés dans la moitié ouest. Les massifs les plus importants en surface sont le bois de Longchamp sur

les communes de Massay et Nohant-en-Graçay, dont la moitié septentrionale est une futaie résineuse et la moitié sud un taillis de chênes et de charmes et le bois communal de

71 in Gamblin, la France dans ses régions, la région Centre, par Jacques Verrière

Saint Oustrille à l'extrême ouest du département. L'agriculture est à l'unisson de ce paysage d'entre-deux, comme hésitante entre les forêts du nord et la grande plaine méridionale et sa culture intensive. La mosaïque de Graçay connaît à l'instar de la plaine boisée d'entre Cher et Arnon un des plus forts taux de déprise agricole du département. La totalité des communes de l'unité, à l'exception de Chéry sont concernées par ce phénomène, comme le montre la carte ci-contre.



Extrait de la carte des communes en déprise (cf. page 24)

Pays de marche, pays de passage, qui cèle ses qualités

Le territoire est traversé par des axes de communications très anciens qui ont suscité l'implantation de gros bourgs régulièrement répartis et pourvus d'un riche patrimoine : Massay et les restes de son abbaye, la collégiale de Saint Oustrille, la cité médiévale de Graçay dont une partie des remparts a subsisté, Genouilly et son église romane à voûte angevine exceptionnelle en Berry composent un ensemble qui met en valeur cette région en montrant ce que ce paysage rigoureux peut receler comme trésors cachés. La mosaïque de Graçay...un paysage qui se mérite...et se fait désirer.



Massay, l'abbaye



Massay, une entrée discrète

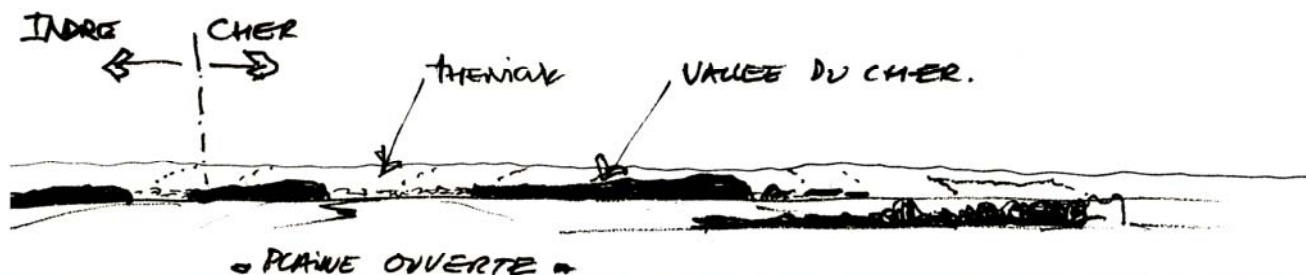


L'église romane de Genouilly

Les bourgs proches de Vierzon et situés sur des axes de communication connaissent un développement qui peut sembler paradoxal si on le rapproche des

phénomènes de déprise agricole mais qui se traduit parfois par des dysfonctionnements dans ces paysages ouverts, comme le montre l'exemple de Genouilly :

les constructions récentes et les haies de conifères qui les accompagnent altèrent la silhouette du bourg et son rapport avec son église.



L'autoroute A 20 ou la mise en scène du paysage de marche

La mise en service de l'autoroute A 20, qui joint les régions Centre et Limousin semble conforter la mosaïque de Graçay dans son rôle de paysage de passage, de marche entre

deux territoires. Posée "à niveau", elle donne à connaître ce paysage tel qu'il est dans sa discrétion parfois excessive ; les remembrements des abords qui ont accompagné sa

construction, en ouvrant davantage la maille parcellaire et en supprimant de rares figures végétales ont amplifié la rigueur de ce paysage et sa monotonie.



L'insertion " neutre "
de l'autoroute A 20

LES ENJEUX DU PAYSAGE

Il n'est pas excessif d'affirmer que la mosaïque de Graçay se cherche une identité et c'est là son principal enjeu ; la reconstitution d'une trame paysagère qui permette de recréer des hiérarchies dans ce paysage devenu trop neutre pour exprimer ses propres qualités

semble un objectif nécessaire. Des plantations judicieuses le long des voies qui permettent de recréer une lisibilité perdue, un travail sur les périphéries de bourgs afin de recréer une identité à la hauteur de la qualité du patrimoine, une réflexion sur l'avenir et la

gestion des terres en déprise sont autant de points qui justifieraient la mise en place d'une charte de Pays, sans doute interdépartementale, qui interrogerait l'avenir de ces paysages de Gâtine.

LISTE DES COMMUNES

Chéry
Dampierre-en-Graçay
Genouilly
Graçay
Massay
Nohant-en-Graçay
St Georges-sur-la-Prée
St Hilaire-de-Court
St Oustrille

